



Vade-mecum à l'intention du personnel enseignant, du personnel socio-éducatif et des communes

Vous accueillez en classe un enfant nouvellement installé au pays - que faire ?

L'accueil d'un élève nouvellement installé au pays constitue un défi pour l'enseignant¹ qui doit familiariser l'enfant avec une ou plusieurs langues nouvelles, une culture scolaire différente, des programmes et modes d'évaluation différents, tout en aidant le nouvel arrivant à trouver sa place dans un établissement scolaire nouveau.

Il n'en va pas autrement pour l'enfant. En rupture avec son parcours scolaire antérieur, il est confronté à un environnement linguistique, culturel et social inconnu: souvent, il n'a plus l'occasion de communiquer en langue maternelle et doit trouver de nouveaux repères et de nouveaux copains.

Investir le temps qu'il faut pour un accueil personnalisé des parents et élèves dès leur arrivée crée un climat de confiance qui, par la suite, aura des répercussions positives sur l'attitude vis-à-vis de l'école et de l'enseignant, et fera gagner un temps précieux à tous les concernés. Cet accueil, dont les modalités peuvent se faire en plusieurs étapes, devrait se faire par l'enseignant du cours d'accueil en étroite collaboration avec les enseignants de la classe d'attache et en concertation avec l'inspecteur.

En vue de pouvoir organiser un projet individualisé de formation correspondant au profil de l'enfant, il importe que l'équipe pédagogique dispose d'un maximum d'informations sur les acquis scolaires antérieurs de l'enfant, ses forces et faiblesses, tout comme sur d'éventuels besoins spécifiques.

La « **fiche d'arrivée** » ci-jointe est destinée à faciliter ce travail.

Le premier entretien avec les parents a pour objectifs de:

- faire connaissance avec l'enfant et ses parents et les mettre en confiance
- informer sur le fonctionnement de l'école, la grille horaire, les modes d'évaluation, le matériel scolaire nécessaire
- faire visiter l'établissement scolaire et présenter tous les enseignants en contact avec l'enfant
- renseigner sur les horaires scolaires et les activités parascolaires
- faire un bilan des acquis scolaires de l'élève
- connaître d'éventuels problèmes de santé de l'enfant (allergies, maladie, ...)
- informer sur les différentes aides possibles au sein de l'école

Si les parents ne comprennent pas les langues du pays, il est recommandé de faire appel à un **médiateur interculturel** qui pourra traduire les informations nécessaires (service gratuit offert par le Ministère : tél. 247 85136).

Si le but des cours d'accueil est une intégration partielle ou complète aussi rapide que possible dans une classe régulière, il est illusoire de croire qu'il n'y a qu'un seul modèle d'intégration scolaire. Les enfants sont tous différents de par leur langue et culture maternelle, leurs acquis linguistiques et scolaires antérieurs, leur motivation, leurs aptitudes, leur environnement familial, etc.

Les propositions ci-dessous ont pour but de faciliter le travail de l'équipe pédagogique et de toutes les personnes concernées par l'accueil d'un élève nouvellement arrivé. Elles ont été élaborées par le Service de la scolarisation des enfants étrangers en concertation avec le Collège des inspecteurs et des titulaires de cours d'accueil, et approuvées par Madame la Ministre.

¹ Dans le texte, le masculin du nom désigne indistinctement les personnes de sexe féminin et de sexe masculin de la communauté scolaire.

Démarches relatives à l'accueil des enfants nouvellement installés au pays

1	Dispositions légales	<p>Règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays.</p> <p>Outre le fonctionnement des cours d'accueil, le règlement précise que tous les enfants nouvellement arrivés au pays sont à intégrer dans le cycle correspondant à leur âge (classe d'attache) et ont droit à un ou des cours d'accueil.</p> <p>Texte intégral : site Internet du Ministère (www.men.public.lu), sous législation- cours et classes d'accueil.</p>
2	Premier accueil à la commune	<p>Lors de l'arrivée de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription auprès de la commune de résidence (bureau de la population) - la commune enregistre les données personnelles de l'élève et les transmet à l'inspecteur, au président du comité d'école et au responsable des cours d'accueil - pendant les vacances d'été: la commune informe l'inspecteur avant la rentrée et celui-ci prend les mesures nécessaires permettant l'insertion scolaire de l'enfant dès la rentrée scolaire et la mise en place des cours d'accueil
3	Accueil à l'école	<p>L'accueil et le suivi d'un enfant primo-arrivant n'est pas seulement l'affaire du titulaire des cours d'accueil, mais de toute l'équipe pédagogique (titulaires des cours d'accueil et de la classe d'attache).</p> <p>Premier accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien avec l'enfant et les parents (en cas de besoin, faire appel à un médiateur interculturel) - constitution du dossier scolaire (données personnelles, bulletins, etc.) - appréciation des connaissances linguistiques (compréhension et expression orale et écrite, voir « fiche d'arrivée ») et mathématiques - information sur les diverses langues avec lesquelles l'enfant est en contact (famille, voisins, etc.), celles-ci pouvant servir de « tremplin » pour l'apprentissage des nouvelles langues - élaboration d'un projet individualisé de formation et détermination du nombre d'heures de cours d'accueil hebdomadaires - présentation de l'équipe d'enseignants en charge de l'enfant - information sur les horaires, congés, matériel didactique, cantine, sports, etc.
4	Intégration en cycle d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - l'élève sera inscrit dans une classe d'attache du cycle correspondant à son âge. Pour favoriser la progression rapide de l'élève, on augmentera progressivement le nombre d'heures en classe ordinaire (classe d'attache) en fonction de ses compétences et progrès dans les différentes branches - en vue d'épargner aux enfants une répétition de ce qu'il savent déjà et de pouvoir se concentrer sur les nouveaux apprentissages, on évitera de placer en 1^e année d'études un enfant déjà alphabétisé en écriture latine dans son pays d'origine
5	Documents mis à disposition des enseignants par le Service de la scolarisation des enfants étrangers du Ministère	<p>De nombreux documents à l'intention des enseignants et des parents (traduits en différentes langues) figurent sur le site Internet du Ministère, ou peuvent être fournis par le Service de la scolarisation des enfants étrangers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche d'information pour parents en plusieurs langues (but de la fiche d'arrivée, importance d'amener les bulletins de l'élève, adresses de contact) - bibliographie pratique pour l'enseignant (matériel didactique pour l'accueil et l'enseignement de l'allemand et du français à des primo-arrivants) - outils d'évaluation pour les compétences en langue maternelle
6	Evaluation initiale et en cours d'année	<ul style="list-style-type: none"> - fiche d'arrivée avec bilan scolaire et langagier documentant les acquis de l'élève au moment de l'arrivée - bilan des apprentissages (Annexe au bilan intermédiaire, respectivement au livret scolaire). Il s'agit d'une grille d'évaluation pour documenter les progrès en cours d'année (évaluation formative) et guider les décisions pour la réduction du nombre de leçons de cours d'accueil, resp. de l'augmentation des cours en classe d'attache - un portfolio pourra documenter les acquis et les productions de l'élève dans les différents domaines et pourra inclure également des travaux réalisés dans la langue maternelle de l'élève

7	Organisation des cours d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - dans la mesure du possible, on évitera les cours intensifs de langue aux moments où l'élève est fatigué, p.ex. prévoir les cours d'accueil le matin, l'intégration de l'élève dans sa classe d'attache l'après-midi
8	Projet individualisé de formation de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - le projet individualisé de formation de l'élève dépend de l'âge de l'élève lors de l'arrivée, de ses acquis et de ses compétences (voir règlement grand-ducal) - le « programme » sera flexible et adapté individuellement en fonction des progrès de l'élève: on définira des objectifs p.r. aux compétences indiquées dans le livret scolaire et aux connaissances indispensables à la poursuite de la scolarité.
9	Langues à enseigner	<p>Le règlement grand-ducal indique la suite des langues à enseigner dans le cadre des cours d'accueil et en relation avec le cycle d'apprentissage et des connaissances langagières antérieures des enfants. Par ailleurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le but premier est de permettre à l'enfant de communiquer le plus rapidement possible avec son entourage - dans la mesure du possible, on commencera avec la langue la plus proche de l'enfant, tout en tenant compte de l'âge d'arrivée de l'enfant, de ses acquis antérieurs, des langues connues par les parents, de la proximité de la langue maternelle avec la 1^e langue à apprendre - au début, l'enseignement se limitera à une seule langue. On évitera de surcharger l'enfant par un enseignement simultané de deux langues : il importe que l'enfant ait acquis une certaine aisance dans la 1^e langue étrangère avant d'aborder l'apprentissage de la 2^e langue - attention : ne pas mélanger l'allemand et le luxembourgeois ! - L'accent sera mis sur la compréhension et l'expression orales. Ensuite seulement on introduira l'écrit de façon progressive. L'acquisition de la correction grammaticale est la dernière étape. - à la fin de la scolarité obligatoire, chaque enfant doit être familiarisé avec le luxembourgeois
10	Méthodes pédagogiques et matériel didactique	<ul style="list-style-type: none"> - il existe un grand nombre de méthodes français langue étrangère (FLE) et Deutsch als Fremdsprache (DAF). Un choix limité est recommandé par le Service de la scolarisation des enfants étrangers du Ministère et le Collège des inspecteurs - ces méthodes peuvent être consultées au CASNA (voir point 20), aux bureaux régionaux d'inspection et au Centre de documentation pédagogique de l'Université, campus Walferdange
11	Echange avec les parents Médiateurs interculturels	<ul style="list-style-type: none"> - l'échange régulier avec les parents est d'une importance capitale : on informera sur les progrès de l'enfant, comment les parents peuvent aider leur enfant, on expliquera les bulletins et les notes, (attention : la signification des notes peut varier d'un pays à l'autre !) - en vue de permettre aux parents qui ne comprennent pas les langues du pays de pouvoir s'exprimer pleinement, on peut faire appel gratuitement à un médiateur interculturel parlant e.a. portugais, capverdien, serbo-croate, albanais, chinois, russe (tél. 247 85136) ou les parents peuvent se renseigner à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants au Ministère (informations en langue portugaise mardi et jeudi -tél. 247 85277) , en serbo-croate les lundis, mercredis et vendredi matin- tél. 247 85909)
12	Valorisation des compétences des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - il importe de donner à l'enfant primo-arrivant l'occasion de montrer ses compétences dans des activités où la langue écrite n'est pas prédominante (ex. dessin, musique, sport, mathématiques) - demander à l'élève d'apporter ses livres favoris, resp. des cahiers ou travaux réalisés dans sa classe d'origine
13	Education interculturelle et ouverture aux langues	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'échange entre les élèves de différentes origines culturelles et linguistiques - encourager, auprès de tous les enfants, la familiarisation avec différentes langues, p.ex. en faisant apprendre les chiffres en différentes langues, en affichant les salutations dans toutes les langues présentes en classe, en rendant attentif aux similitudes et différences entre ces langues - écouter et chanter des chansons de différents pays - bibliothèque multiculturelle : les livres pour enfants offrent de multiples possibilités

		pour des activités d'ouverture aux langues, p.ex. comparer les livres et les langues, demander aux enfants ou aux parents d'amener des livres dans leur langue maternelle, de lire à haute voix, de raconter des histoires ou des comptines de leur pays d'origine
14	Mise en confiance de l'élève primo-arrivant	<ul style="list-style-type: none"> - encourager un « tutorat » par un élève du cours d'accueil et de la classe d'attache - organiser, dans la mesure du possible, le contact et l'échange avec un autre enfant de même origine linguistique
15	Suivi des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - à la fin de chaque trimestre, toute l'équipe pédagogique fera le bilan des acquis de l'élève - elle désignera un instituteur de référence qui fera le suivi de l'élève jusqu'à l'intégration complète en classe régulière ou l'orientation vers l'enseignement secondaire - les données relatives au suivi sont à transmettre à l'inspecteur
16	Passage enseignement fondamental/ enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves âgés de 12 ans participeront aux épreuves standardisées dans la mesure du possible. Même s'ils ne maîtrisent pas l'allemand et/ou le français, ils seront orientés vers l'enseignement secondaire, où il existe des classes d'accueil, des classes francophones et des classes à apprentissage intensif de l'allemand ou du français (voir site Internet du Service de scolarisation des enfants étrangers). - Afin de planifier la création de ces classes, les enseignants sont priés d'indiquer à leur inspecteur, au début du 3e trimestre, le nombre d'élèves potentiels pour ces différents types de classe, afin qu'il puisse transmettre ces informations aux directeurs des lycées concernés
17	Elèves de 12 ans ou plus	<ul style="list-style-type: none"> - l'élève nouvel arrivant, âgé de 12 ans ou plus au 1er septembre de l'année scolaire, qui n'a pas participé à la procédure d'orientation, sera dirigé vers le CASNA qui l'orientera vers une classe de l'enseignement secondaire correspondant à son profil
18	Offres pour les enseignants des cours d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - des formations continues spécifiques pour les enseignants des cours d'accueil (méthodes DaF, FLE, interculturalité, psychologie des enfants déracinés, etc.) sont organisées par le SCRIPT en collaboration avec le Service de la scolarisation des enfants étrangers. Les enseignants intéressés à recevoir des informations régulières sur la scolarisation des enfants étrangers sont priés d'adresser leurs coordonnées à Madame Eliane Kettels (eliane.kettels@men.lu) - lors des premiers mois de la nouvelle année scolaire, une « permanence accueil » sera assurée au CASNA pendant les premiers jeudis après-midi du mois de 15 à 18 heures : un enseignant expérimenté sera présent pour conseiller les enseignants et répondre aux questions spécifiques relatives à l'enseignement à des primo-arrivants. Rendez-vous obligatoire à prendre auprès de Madame Eliane Kettels, tél. 2478 5207, mail eliane.kettels@men.lu - des réunions d'échange régionales entre titulaires des cours d'accueil sont encouragées - matériel didactique pour enseignants au CASNA
19	Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - information et documentation sur la scolarisation des enfants de langue étrangère : site Internet du Ministère : www.men.public.lu - rubrique enfants étrangers - Lettre circulaire de printemps - CASNA (voir ci-dessous) - Bureaux régionaux de l'inspectorat
20	CASNA Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants tél. 247 85277 fax : 247 85140 mail : casna@men.lu	<ul style="list-style-type: none"> - premier accueil et orientation des élèves de 12 ans et plus (information, dossier-élève, test en langues et mathématiques, etc.) - informations sur les classes francophones et autres dans l'enseignement secondaire - aide à l'organisation de réunions d'information pour parents étrangers